



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 15 mars 2021

Appel à projets : l'accès de tous à des aliments frais et locaux

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 millions d'euros est mobilisée.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires, etc.

Cette mesure comporte deux volets :

Un volet A destiné aux projets nationaux

Lancé le 15 janvier et clôturé le 28 février, ce volet est doté d'un montant de 6 millions d'euros. Piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux ».

Un volet B territorialisé destiné aux projets locaux

Ce volet est doté d'une enveloppe de 24 millions d'euros dont 230 000 euros pour la Vienne.

Piloté par les services départementaux de l'État, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- Le soutien aux associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer du 15 mars au 15 septembre 2021 auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations : ddpp@vienne.gouv.fr.

Lien utile et contact

- Appel à projets départemental : https://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Appels-a-projets-l-accesde-tous-a-des-aliments-frais-et-locaux
- Contact de la Direction Départementale de la Protection des Populations : ddpp@vienne.gouv.fr

Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

